

RAPPORT SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAL

1. Introduction

Le bouclage 2018 a été effectué et est présenté conformément à la Loi sur les finances de l'Etat et des Communes LFinEC, du 24 juin 2014, et de son règlement d'exécution du 20 août 2014 (RELFinEC), ainsi que du Règlement communal sur les finances, du 26 septembre 2016. Les recommandations définies dans le Manuel comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances ont été, dans la mesure du possible, suivies (voir aussi annexe 7.1, principes comptables).

Ceci signifie que les divers tableaux sont ordonnés selon les directives du Service des communes, du 8 novembre 2017, et que depuis 2017, plusieurs éléments de présentation de la situation financière de la Commune sont présentés sous un nouveau jour. Le grand document du résultat du compte de fonctionnement, avec ses commentaires, qui intéresse principalement les membres du Conseil général, ne se trouve que dans la partie 10 du document en vos mains. Les autres tableaux et explications ci-après méritent toutefois une lecture attentive.

Par rapport aux comptes 2018, le bouclage du présent exercice intègre les charges et revenus de l'accueil parascolaire communal (19 collaboratrices et collaborateurs, 106 places d'accueil), ce qui a un impact important notamment sur les charges de personnel, l'achat de biens et marchandises et les revenus générés par les contributions des parents, de la Commune et les subventions. Par ailleurs, en cours d'audit des comptes 2019, la fiduciaire a requis que la partie du stationnement souterrain Croix 4 rendue non nécessaire par l'exploitation de la halle de sports soit transférée du patrimoine financier (chapitre 9630) au patrimoine administratif (chapitre 1110), ce qui peut aussi rendre plus difficiles les comparaisons entre bouclages.

2. Compte de résultats - Natures

Les explications ci-après font référence aux parties 4 et 10 de la brochure des comptes. Les chiffres en italique entre parenthèses renvoient à la classification par nature.

Le compte de résultats boucle sur un **bénéfice de CHF 1'021'614.24**, alors qu'un déficit de CHF 345'200.- était budgété.

Le bénéfice a été dopé par la dissolution de préfinancements (CHF 850'000.-), jugés non-conformes à la LFinEC par le Service des communes, et par la réévaluation de la participation de la Commune au capital de sociétés anonymes, par exemple à Viteos ou au Groupe E. Par ailleurs, ce résultat inclut la constitution de trois provisions, d'un montant total de CHF 480'000.- pour le règlement d'heures supplémentaires et de vacances 2019 pour le personnel de la Direction administrative et du Chaudron Magique et pour compenser les effets de la crise sanitaire sur les revenus fiscaux.

Comme indiqué précédemment, les charges de personnel (30) et de biens et services (31) augmentent fortement entre 2018 et 2019, par l'inclusion du Chaudron Magique dans la comptabilité communale. Par contre, ces charges sont inférieures aux données du budget 2019.

Les amortissements (33) croissent également par rapport à 2018, notamment suite à l'inclusion de la nouvelle halle de sports « Juliette » et de son stationnement souterrain dans les immobilisations à amortir.

Les revenus fiscaux (40) diminuent par rapport aux comptes 2018, mais sont supérieurs au budget 2019. Par contre, les taxes (42), les revenus financiers (44) et les revenus de transfert (46) augmentent, les deux derniers groupes notamment par l'intégration de l'accueil parascolaire.

Les attributions aux financements spéciaux (35) concernent le passage aux réserves du bilan des soldes positifs des chapitres de la gestion de l'approvisionnement en eau potable, des déchets des ménages et des entreprises et de l'épuration, de plus que l'attribution à la réserve idoine des revenus de la redevance électrique.

Les prélèvements sur les financements (45) spéciaux comprennent la dissolution de trois pré-financements (voir ci-dessus), pour un montant de CHF 850'000.-, ainsi qu'un prélèvement à la réserve « gaz » pour équilibrer la balance déficitaire du chapitre de l'approvisionnement en gaz. De plus, la réserve pour manifestations scolaires et celle consacrée à la gestion des forêts ont été débitées d'un montant total de près de CHF 30'000.- pour financer des activités et des charges selon les dispositions des décisions prises par votre Autorité.

Les charges extraordinaires (38) sont constituées des trois provisions mentionnées ci-dessus, et d'une indemnité versée à un collaborateur dans le cadre d'un conflit de travail.

Les revenus extraordinaires (48) concernent

- les dons spontanés faits par les utilisatrices et utilisateurs de la bibliothèque communale (CHF 2'270.-),
- le versement très tardif d'une subvention cantonale pour l'installation d'abri-vélos à la Gare de Corcelles-Peseux (CHF 13'980.-),
- la vente de l'ancienne buanderie de Cormondrèche, qui n'était pas valorisée au patrimoine financier de la Commune (CHF 54'000.- bruts, frais de registre foncier et de notaire pas compris),
- la dissolution d'une provision constituée en 2018 pour une éventuelle perte sur le fonctionnement de l'accueil parascolaire (CHF 33'000.-),
- les revenus de diverses procédures de contentieux ancien (avant 2000, CHF 2'500.-).

Il est important de désigner ces charges uniques, non budgétées ; ceci facilitera la préparation des prochaines planifications financières de la future Commune de Neuchâtel, dans le cadre des mesures dites d'apurement des comptes. Il suffira, dans les comptes par nature, de ne pas considérer les charges et revenus extraordinaires dans les suites de données chiffrées, afin de connaître l'évolution du ménage communal.

Le compte de résultats par nature s'articule comme suit :

Nature	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
30, Personnel	4'099'583.73	4'147'700.00	3'240'598.60	3'341'512.30
31, Biens, services, ...	4'639'433.83	4'718'500.00	4'271'591.26	4'165'174.37
33, Amortissements	1'914'410.00	1'916'700.00	1'739'216.40	1'349'311.00
34, Charges financières	565'970.89	576'900.00	585'623.03	552'651.59
35, Attributions financ. spéc.	390'494.18	123'000.00	201'412.63	314'453.92
36, Charges de transfert	11'988'431.44	12'047'400.00	11'763'644.57	11'495'012.48
37, Subventions redistribuées	190'952.30	192'500.00	194'512.50	187'431.20
38, Charges extraordinaires	490'876.56	119'500.00	1'188'169.27	0.00
39 Imputations internes	1'629'808.00	1'743'900.00	1'518'997.00	1'594'774.00
Total Charges	25'909'960.93	25'586'100.00	24'703'765.26	23'000'320.86
40, Revenus fiscaux	-15'989'992.08	-15'315'800.00	-16'127'109.22	-15'378'371.60
41, Patentes et concessions	0	0	0	0
42, Taxes	-5'034'491.41	-4'782'200.00	-4'583'561.82	-4'328'148.30
43, Revenus divers	-46'144.50	-32'200.00	-46'980.81	-36'752.7
44, Revenus financiers	-1'093'686.07	-938'800.00	-859'567.57	-1'210'188
45, Prélèv. financ. spéc.	-916'787.25	-332'300.00	-95'431.34	-2'556.60
46, Revenus de transfert	-1'705'211.66	-1'573'300.00	-860'441	-855'716.80
47, Subventions à redistribuer	-198'553.62	-192'500.00	-199'286.94	-192'264.11
48, Revenus extraordinaires	-316'900.58	-329'900.00	-588'748.72	-14'237.05
49, Imputations internes	-1'629'808	-1'743'900.00	-1'518'997	-1'594'774.00
Total Produits	-26'931'575.17	-25'240'900.00	-24'880'124.42	-23'613'009.69
Balance	-1'021'614.24	-345'200.00	-176'359.16	-612'688.83

3. Compte de fonctionnement – Répartition institutionnelle

Entre 2018 et 2019, la comptabilité du Chaudron Magique a été intégrée à celle de la Commune ; par ailleurs, la gestion du stationnement souterrain Croix 4 passe du patrimoine financier (chapitre 9) au patrimoine administratif (chapitre 1). Nonobstant ces modifications du plan comptable, qui compliquent les comparaisons, le tableau suivant est dressé.

Fonction	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
0, Administration	1'283'370.76	1'441'700.00	1'435'346.91	1'311'70.61
1, Ordre et Sécurité publique	715'995.54	558'400.00	520'215.91	566'0033.97
2, Formation	6'826'010.13	7'105'700.00	7'432'304.13	6'291'729.99
3, Culture, Sports, Loisirs, Eglises	694'956.35	646'200.00	664'354.36	596'506.04
4, Santé	186'841.10	187'800.00	193'595.55	204'206.95
5, Sécurité sociale	2'830'254.01	2'997'300.00	2'968'971.26	3'290'875.32
6, Trafic	2'329'710.54	2'533'100.00	2'583'250.04	2'491'365.61
7, Protection environn. & aménag.	324'176.56	395'100.00	295'306.47	378'182.53
8, Economie publique	-332'606.74	8'800.00	-59'291.11	-233'920.28
9, Finances et impôts	-15'880'322.49	-15'528'900.00	-16'210'412.68	-15'509'368.57
Balance	-1'021'614.34	345'200.00	-176'359.16	-612'688.83

Les domaines de la formation, de la sécurité sociale et du trafic (routes communales et trafic régional) constituent les plus fortes charges. Si la Commune dispose d'une certaine marge de manœuvre en matière d'entretien et de construction de routes, elle n'a pas le même pouvoir d'influencer le cours des choses en matière de formation, de sécurité sociale et de transports régionaux. Cette évaluation confirme les données du tableau précédent, qui montre que les charges de transfert constituent, hors imputations internes, plus de 55% des charges de la Commune.

4. Investissements

Après plusieurs années montrant un fort excédent des dépenses d'investissements, dépassant largement la marque du million de francs, les dépenses 2019 ont été contenues.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 1'183'537.11, pour des recettes de CHF 607'153.53, générant donc un excédent de dépenses de CHF 576'383.58 (2018 : CHF 6'448'293.73). Les dépenses nettes entrant dans le calcul du frein à l'endettement atteignent la somme de CHF 367'043.75

Les dépenses et recettes d'investissements pour l'exercice 2019 se décomposent comme suit :

Investissements	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Patrimoine administratif	573'546.28	206'502.53	367'043.75
Financés par une taxe d'utilisation	13'970.15	-	13'970.15
Financés par la taxe d'équipement	528'865.98	123'651.00	405'214.98
Hors frein à l'endettement	67'154.70	277'000.00	-209'845.30
Total général	1'183'537.11	607'153.53	576'383.58

Les principales dépenses d'investissement du patrimoine administratif concernent la complétion du chantier de la Rue de la Gare (RC 1115), ainsi que la création d'une place de dépôt pour le bois de feu à la Maîtreta, selon la décision de votre Autorité du 25 juin 2018. La rénovation et le rallongement du déversoir d'orage dans le Vallon de Malévaux (décision du Conseil général du 24 juin 2019) ont bénéficié d'une subvention de plus de CHF 50'000.-. Diverses dépenses inscrites ci-dessus au titre du patrimoine administratif auraient sans autres pu être comptabilisées sous celles financées par une taxe d'utilisation (eau potable, épuration, gaz).

Conformément à votre décision du 24 juin 2019, l'extension du réseau du gaz dans la région Jopesses-Villarets a été financée par un prélèvement à la réserve du gaz. Toujours selon la même décision, l'extension de l'équipement du quartier pour l'approvisionnement en eau potable et l'épuration a été financée par un prélèvement à la réserve de la taxe d'équipement.

Les projets relatifs à l'aménagement du territoire (plan d'aménagement local et urbanisation des cinq pôles) sont aussi financés par un prélèvement à la taxe d'équipement. Le prélèvement effectif sera effectué en fin de projet (ou au bouclage 2020, avant le passage à la nouvelle Commune de Neuchâtel).

La partie 10.4 de la brochure donne le détail des investissements consentis en 2019, par fonction, et par nature.

Le contrôle des crédits (annexe 8) montre que la plupart des crédits accordés par le Conseil communal ont été respectés. Une demande de crédit supplémentaire devra toutefois être déposée devant votre Autorité, encore en 2020, pour la complétion des travaux à la Rue de la Gare (chantier géré par le Canton) et pour les diverses études menées sur le trafic dans la région de La Côte (travaux conduits par le Canton, en partenariat avec les Communes de Peseux et de Neuchâtel).

5. Flux de trésorerie

La forte diminution des dépenses nettes d'investissement fait que la Commune a connu un afflux de liquidité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, pour un montant supérieur à CHF 500'000.-. Ce calcul comprend également un remboursement de la dette communale pour un montant de CHF 500'000.-.

L'annexe 6 de la brochure présente le flux de trésorerie de l'exercice écoulé, un document qui permet d'éclairer la situation financière de la Commune sur la question de ses besoins en liquidités et de son endettement. La version extraite du logiciel, présentant une erreur au titre de la ligne 49, évolution des immobilisations corporelles et financières du patrimoine financier, est également produite à l'annexe 6, pour les besoins du Service des communes.

6. Indicateurs financiers

L'annexe 9 de la brochure donne une vue d'ensemble, sur la base de critères harmonisés, de l'état des indicateurs financiers.

On retiendra notamment la faible part des charges d'intérêts, mais le mauvais rapport entre dette brute et revenus. Si la part du service de la dette montre une charge acceptable, l'endettement exprimé par la dette nette par habitant est important, mais en baisse.

Le Règlement communal sur les finances RCF, du 26 septembre 2016, dans le domaine de la maîtrise des dépenses et du frein à l'endettement, impose le respect de certaines règles (art. 5, al. 2). Vu le taux d'endettement net de 149.72% (2018 : 158.05%), la conformité avec les bases légales impose qu'un degré d'autofinancement de 100% soit atteint. Les investissements pour le patrimoine administratif atteignent le montant net de CHF 367'043.75. L'autofinancement atteint un montant de plus de 1,990 millions de francs. Même sans appliquer la règle fixée à l'art. 5, al. 1, lettre b, du RCF, qui stipule que seuls 85% du montant net des investissements est pris en considération dans le calcul du degré d'autofinancement, on constate que les exigences du RCF sont remplies et que ce degré est très largement supérieur à 100%.

Ici également, comme pour l'annexe 6, l'annexe 9 est constituée de la présentation habituelle des indicateurs, avec des explications et des évaluations détaillées, et d'une version extraite du logiciel comptable.

7. Conclusions

Le quatorzième boucllement positif consécutif des comptes communaux montre que les efforts des autorités exécutive et législative pour une bonne maîtrise des dépenses de compétence communale portent leurs fruits. Et ceci, tout en maintenant la qualité du patrimoine de la Commune. Le bénéfice a certes été

- + augmenté de plus d'un million de francs par la dissolution de préfinancements et la réévaluation d'actifs,
- péjoré de près d'un demi-million de francs par la constitution de provisions dictées notamment par la situation du personnel communal dans deux services,

mais il était déjà largement favorable avant la passation de ces écritures comptables. Le Conseil communal renonce donc à vous demande d'effectuer plus de prélèvements dans les réserves, notamment celle dite « conjoncturelle ».

La situation du ménage communal, apparemment satisfaisante, est toujours pénalisée par un fort endettement, de 43 millions de francs. La Commune rembourse actuellement 500 kCHF par an sur cette dette. Il lui faudrait donc plus de 80 ans pour l'effacer à ce rythme. Les boucllements des années à venir devraient viser à augmenter sensiblement ces remboursements, le but étant à terme de retrouver un niveau de la dette acceptable. Acceptable dans le sens où les investissements consentis par les autorités d'aujourd'hui pénalisent moins les générations de demain. Mais ...

... mais, si cette série de quatorze boucllements consécutifs positifs est certes réjouissante, elle ne doit pas cacher le problème du climat très morose de l'année 2020. Il faut tout d'abord rappeler que le budget 2020 prévoyait un déficit de près de CHF 800'000.-. Ensuite, l'actuelle crise sanitaire aura des effets délétères sur divers revenus (taxes du Chaudron Magique, locations, rentrées fiscales) et sur des charges d'un fonctionnement rendu plus difficile. Le boucllement 2020 sera compliqué, et il serait téméraire, à l'heure actuelle et dans la situation de crise que nous vivons, de vouloir changer les paradigmes de la gestion financière de la Commune. Le Conseil communal, durant cette dernière année d'existence de la Commune de Corcelles-Cormondrèche, s'engage à tenir fermement les « cordons de la bourse », sans négliger le bon fonctionnement des services communaux, la protection de la santé du personnel communal et des utilisatrices et utilisateurs desdits services, l'entretien du patrimoine communal, bâti ou souterrain, ou encore la fourniture de prestations intéressantes pour les concitoyennes et concitoyens. A quelques mois de la constitution de la nouvelle Commune de Neuchâtel, le Conseil communal demande aux membres du Conseil général de lui accorder sa confiance et de poursuivre avec lui la politique financière en place encore quelque temps, politique faite de prudence et de modération, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Commune.

Corcelles-Cormondrèche, le 18 mai 2020

Au nom du Conseil communal

Le rapporteur: Patrick Bourquin

Séance de la Commission financière – Comptes 2019

15 juin 2020 – 20h00

- Président:** Silvio Da Pare
- Présents:** Elena Gretilat , Silvana Beshaj, Pascal Devanthéry, Nicolas Guillaume-Gentil, Claude L'Eplattenier, Jean-Claude Borel, Steve Cand
- Observatrice :** Nicole Galland (Les Verts)
- Excusés:** Patricia Borloz et Pascal Devanthéry (démissionnaire)

Comptes 2019

Les comptes 2019 bouclent sur un bénéfice de CHF 1.2 million, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 345'200.

Ce bon résultat est dû, notamment, à la dissolution de provisions de préfinancement jugées non conformes par le Service des communes (CHF 850'000) et par la réévaluation de la participation au capital de sociétés anonymes.

Les provisions de préfinancement n'ont pas été admises par le Service des communes car les provisions individuelles ne représentaient pas 3% des charges, soit environ CHF 750'000.

A contrario, trois provisions ont été constituées pour un montant de CHF 480'000 ; une pour le règlement d'heures supplémentaires et de vacances 2019 pour le personnel du Chaudron Magique et une pour compenser les effets de la crise sanitaire sur les revenus fiscaux.

Une commissaire demande si on peut voir un comparatif des indicateurs financiers sur plusieurs années. M. Boillat répond qu'un comparatif des indicateurs financiers, sur trois ans, se trouve dans la compte-rendu financier de l'exercice 2019.

Un commissaire demande comment se passera l'archivage pour la Commune après la fusion. M. Muhlemann déclare que la Ville de Neuchâtel ne dispose pas de locaux pour archiver. Les premières années, on conservera le système d'archivage actuel ; l'archivage est délégué à un tiers.

Un commissaire relève la qualité du rapport sur les comptes et la maîtrise des charges.

Une commissaire souligne le fait que c'est le 14^{ème} exercice positif et remercie le Conseil communal pour sa bonne gestion.

La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, les comptes 2019 avec remerciements au Conseil communal.

Désignation de l'organe de révision pour les comptes 2019

L'organe de révision pour les quatre communes qui fusionneront sera PwC.

Afin de seconder l'administration dans les travaux de bouclage, le Conseil communal propose de garder l'ancien réviseur des comptes, la fiduciaire NéoCap Fiduciaire Claude Gaberell SA.

Vu la complexité des travaux liés à la fusion, M. Gaberell pourra donner de précieux conseils. Il connaît bien les comptes de la commune car il a œuvré de nombreuses années comme organe de révision de la commune.

Le budget des honoraires de PwC est de CHF 18'000 et les honoraires de NéoCap Fiduciaire Claude Gaberell SA sont estimés à CHF 7'000.

La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité la désignation de PwC comme organe de révision et le fait que NéoCap Fiduciaire Claude Gaberell SA assistera le personnel en charge du bouclage de l'exercice 2020.

Demande de crédit complémentaire pour les travaux de rénovation de la rue de la Gare

M. Perret donne les précisions suivantes par rapport à ce dépassement de crédit :

- Le rapport pour le CG a été élaboré très rapidement. M. Perret a reçu le rapport du service des Ponts et chaussées un jour avant de devoir envoyer son rapport aux membres du CG. Ce laps de temps était insuffisant.
- Les données du rapport des Ponts et chaussées n'étaient pas à jour et la réflexion pas suffisamment aboutie.
- Certains éléments ont été sous-estimés et les relations avec le service des Ponts et chaussées ont été difficiles.
- Le suivi du projet par l'Etat n'a pas été optimal.
- Des problèmes sont survenus avec l'éclairage public et les conduites à remplacer.
- L'aménagement de la place de Porcena a été plus conséquent que prévu initialement.
- Le trottoir au nord-ouest de la rue a été rajouté au projet.
- Une subvention de CHF 30'000, pour le trottoir, devrait encore être versée.
- Une autre subvention pour les travaux du PGE de 30% devrait aussi être versée. Cette subvention pourra être touchée lorsque les travaux de la rue de Porcena seront achevés.

La Commission financière préavise favorablement, par 5 voix et une abstention, cette demande de crédit complémentaire.

Demande de crédit pour la création d'un cheminement piétonnier

M. Boillat nous dit que la commission aménagement et mobilité a approuvé ce projet ce même jour.

La volonté politique et celle des citoyens est de favoriser et d'améliorer la mobilité douce.

Les CFF sont d'accord de réduire la distance entre les rails et le chemin piétonnier.

Les trains ne circuleront pas pendant 8 mois, ce qui permet d'effectuer les travaux du sous-voie d'une manière optimale et à moindre coût.

Une subvention de 35% devrait être versée par la Confédération.

M. Rapin déclare que la volonté est aussi de réunir les deux villages et que la distance entre le chemin piétonnier et les rails sera de 3.1 mètres au lieu de 5.5 mètres, grâce à la compréhension des CFF.

M. Perret relève que, pour l'aspect financier du projet, celui-ci a été divisé en trois parties. L'achat des terrains à des privés devrait s'élever à CHF 200'000. Ce projet remplace la rénovation du Temple dans le plan des investissements.

Un commissaire demande si le projet sera réalisé même si un ou des propriétaire(s) refuse(nt) de vendre leur(s) terrain(s).

M. Perret déclare que le projet sera réalisé et que dans ce cas, la largeur du chemin piétonnier serait réduite sur un ou plusieurs tronçons.

La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit.

Octroi d'un prêt pour la création d'un lieu culturel dans le vieux bourg de Corcelles

Mme Kaufmann relève que c'est un nouveau lieu culturel situé près du Temple et d'une galerie d'arts.

Le prêt de CHF 15'000 ne comportera pas d'intérêt et sera remboursé sur une durée de 10 ans.

La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cet octroi d'un prêt de CHF 15'000.

Divers

M. Muhlemann relève le fait que la séance de ce soir de la Commission financière sera certainement la dernière de la Commune de Corcelles-Comondrèche.

Le Président lève la séance à 22h00.